

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt trois, le 5 septembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 29 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à l'Hospice du Rioumajou commune de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 8 Nombre de suffrages exprimés : 9 Votes Pour : 9 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Lancement de la consultation pour les travaux de construction du CIS Aure Louron à Cadéac N° 2023-87B
---	---

Présents : MME BEYRIE Maryse, MM CARRERE Philippe, MIR André, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, DESCOUENS Bernard, ESTRADÉ Pierre, MOUNIQ Jean,

Procuration : RAHALI Sabine à CARRERE Philippe

Absents excusés : CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, RICARD Louis, HELARY Yann, RIVIERE Alain.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire le projet de construction du CIS Aure Louron à Cadéac. Il rappelle la délibération n°2022-47 en date du 17 mai 2022 décidant de retenir, après consultation, le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par la PAPYR mandataire.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Travaux de construction CIS Aure Louron à Cadéac répartis en 12 lots conformément aux prescriptions techniques validées.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue courant mars 2024.

2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Président indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé à **1 098 752 € ht** (mai 2023).

3 - Procédure envisagée

Monsieur le Président précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article R. 2123-1 du code de la commande publique).

L'opération concerne 29 communes membres de la CCAL qui financent le reste à charge après participation des partenaires financiers.

Il demande l'autorisation d'engager la consultation pour envisager les travaux dans le respect du planning exposé. Il invite le bureau communautaire à bien vouloir en débattre.

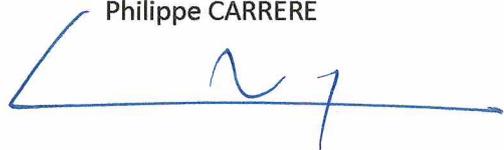
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le bureau communautaire décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager la consultation pour les travaux de construction du Centre d'Incendie et de Secours Aure Louron ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Le Président

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU